

Règlement de l'Offre Promotionnelle Les French Days de Chambost du 30 avril au 6 mai 2025.

Article 1 : Description de l'offre Dans le cadre d'une opération promotionnelle, Chambost SAS offre un transat papillon de la marque Lafuma d'une valeur de 90 € TTC pour tout achat de 1500 € TTC de produits made in France. Cette offre est valable du 30 avril 2025 au 6 mai 2025.

Article 2 : Conditions de participation L'offre est réservée aux particuliers. Pour bénéficier de cette offre, le montant total des achats doit être d'au moins 1500 € TTC, dont au moins 50 % des produits de la commande doivent être des produits fabriqués en France selon la liste de marques établis par Chambost SAS (se référer à l'article 8)

Article 3 : Modalités de l'offre Le transat papillon Lafuma sera remis au client au cours du mois de Juillet 2025, aux horaires d'ouverture de l'agence Chambost de Romans-sur-Isère. Le client sera notifié par email lorsqu'il sera possible de venir récupérer le transat papillon Lafuma. Aucun envoi postal ne sera effectué.

Article 4 : Limitation de l'offre L'offre est limitée à un transat papillon Lafuma par client, quel que soit le montant total des achats.

Article 5 : Disponibilité des produits L'offre est valable dans la limite des stocks disponibles. En cas de rupture de stock, Chambost SAS se réserve le droit de proposer un produit de remplacement de valeur équivalente et/ou de procéder à une livraison du transat papillon Lafuma à une date ultérieure à Juillet 2025.

Article 6 : Litiges Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement sera soumis à l'appréciation exclusive des tribunaux compétents.

Article 7 : Acceptation du règlement La participation à cette offre implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement

Article 8 : Marques éligibles à l'offre Baie Plast, Bel'm, Biofib, Bistik, Cadap, Côté Portail, Design parquet, Deya, Isover, Jeldwen, Knauf, Knauf Ceiling, Mariton, Millet, Novoferm, L'outil parfait, Pasquet, Placo, Rockwool, Rozière, Silverwood, Sogal, Sothoferm, Sotrinbois, Spit, Swisskrono, Ursa, Wibaie, Yeed.

Article 8.1 : Autres produits éligibles, non soumis à une marque : lames de terrasse acacia, douglas, frêne. Traverses paysagères. Bois de structure.